

COMITE SYNDICAL DU 22 JUIN 2018
DELIBERATION N° 18-VI-III
Affectation des résultats 2017

Mesdames, Messieurs,

Après avoir approuvé le compte administratif de l'exercice 2017 de l'Etablissement Public de Schéma de Cohérence Territorial de la grande région de Grenoble, le Comité syndical décide de l'affectation des résultats.

Résultat de clôture 2017 (en €)

Excédent de fonctionnement 2017 disponible pour affectation en 2018	
<u>Résultat de gestion 2017 de l'exercice</u>	69 566,66
<u>Résultats antérieurs repris au 1^{er} janvier 2017</u>	+237 505,28
Résultat à affecter	+ 307 071,94
Solde d'investissement 2017	
<u>Solde de gestion 2017</u>	+0,45
<u>Solde antérieur repris au 1^{er} janvier 2017</u>	+51 480,61
<u>Solde des restes à réaliser d'investissement</u>	
(D 001 (besoin de financement) R 001 (excédent de financement)	0,00
<u>Excédent de financement (solde de clôture d'investissement)</u>	<u>+ 51 481,06</u>
Affectation des résultats 2017	
Report en fonctionnement au chapitre 002	+307 071,94
Report en investissement au chapitre 001	+ 51 481,06

Après en avoir délibéré le Comité syndical,

Propose que l'excédent de financement sur l'exercice 2017 de la section d'investissement soit reporté au chapitre 001 pour **51 481,06 €**.

Propose que le résultat excédentaire de fonctionnement soit reporté en totalité au chapitre 002 pour **307 071,94 €**.

Vote :

Voix pour :

Voix contre :

Abstention :

Fait à Grenoble, le

Le Président

Yannik OLLIVIER